



Volet B

# Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*15049169\*

Déposé au Greffe du  
Tribunal de Commerce  
de LIEGE, ONZONNEBOORSTRAAT  
le **24 MARS 2015**  
jour de sa réception.  
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0476.935.043

Dénomination

(en entier) : **P.E.B**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue des Récollets 9-6600 Bastogne

(adresse complète)

## Objet(s) de l'acte : Modifications au sein du conseil de gérance

A l'unanimité, l'Assemblée décide:

1. de procéder au remplacement de Moyse DARGAA de sa fonction de gérant par Monsieur Sven TAYMANS, demeurant professionnellement Montagne du Parc 3 1000 Bruxelles, ici représenté et qui accepte le mandat. Son mandat de gérant prend effet à ce jour.

de procéder au remplacement de HMS Fiduciaire Sàrl de sa fonction de gérant par Monsieur Laurent STEVELER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 24, ici présent et qui accepte le mandat.

De donner décharge pleine et entière à la société HMS Fiduciaire Sàrl pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

Quant à la décharge à donner à Moyse DARGAA pour l'exercice de son mandat de gérant et de Président du conseil de gérance, les associés décident de ne pas se prononcer sur ce point à la présente assemblée. La décision sera prise à cet égard lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels de la société clôturés au 31/12/2014. Les associés demandent aux gérants d'insérer ce point à l'ordre du jour de cette prochaine assemblée générale ordinaire.

2. L'Assemblée décide, conformément à l'article 13 des statuts de la société de préciser comme suit les pouvoirs de signature au sein du conseil de gérance :

- Monsieur Sven TAYMANS dispose d'un pouvoir de signature isolé et illimité en toutes circonstances ;
- Monsieur Laurent STEVELER disposera d'un pouvoir de signature conjoint avec Monsieur Sven TAYMANS en toutes circonstances
- Madame Isabelle HAMER disposera d'un pouvoir de signature conjoint avec Monsieur Sven TAYMANS en toutes circonstances

3. Le conseil de gérance ici présent, à savoir :

- Monsieur Sven TAYMANS représenté par Madame Magali WITWICKI en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 12 mars 2015
- Monsieur Laurent STEVELER
- Madame Isabelle HAMER, représentée par Monsieur Laurent STEVELER en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 12 mars 2015

décide de désigner Monsieur Sven TAYMANS en tant que Président du conseil de gérance. Monsieur Sven TAYMANS accepte le mandat.

A ce jour, le conseil de gérance est donc composé des membres suivants :

- Monsieur Sven TAYMANS, gérant et Président du conseil de gérance

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2015 - Annexes du Moniteur belge

#### Volet B - Suite

- Monsieur Laurent STEVELER, gérant
- Madame Isabelle HAMER, gérante.

La durée des fonctions de chaque gérant et du Président du conseil de gérance est d'une durée illimitée conformément à l'article 10 des statuts de la société.

4. Monsieur Laurent STEVELER est chargé des formalités afférentes à la publication de ces décisions au Moniteur belge.

Déposé en même temps, le PV AGE du 12 mars 2015.